

Affiché le 09.06.2020

**RÉSUMÉ DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 4 Juin 2020**

Convocation envoyée le	28 Mai 2020
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents	40
Nombre de procurations	1
Nombre de votants	41

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Monsieur Janick ALARY	Conseiller Communautaire	Azay-sur-Cher
Madame Aline VIOLANTE	Conseillère Communautaire	Azay-sur-Cher
Monsieur Claude ABLITZER	Conseiller Communautaire	Azay-sur-Cher
Monsieur François LALOT	Conseiller Communautaire	Chançay
Madame Nathalie PIEAUX	Conseillère Communautaire	Chançay
Monsieur Jean-François CESSAC	Conseiller Communautaire	Larçay
Madame Sophie LESCORNEZ	Conseillère Communautaire	Larçay
Monsieur Yves PETIBON	Conseiller Communautaire	Larçay
Monsieur Olivier VIÉMONT	Conseiller Communautaire	Monnaie
Madame Anne-Marie LÉGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Monsieur Christophe DUVEAUX	Conseiller Communautaire	Monnaie
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Conseiller Communautaire	Monnaie
Monsieur Vincent MORETTE	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Patricia GADIN	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Laurent THIEUX	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Patrick BOURDY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Esther PETIT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Laure LELANDAIS	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Nicolas TOKER	Conseiller Communautaire	Reugny
Madame Axelle TREHIN	Conseillère Communautaire	Reugny
Monsieur Gilles AUGEREAU	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Valérie PINHEIRO	Conseillère communautaire	Véretz
Monsieur Marc JONCHERAY	Conseiller Communautaire	Véretz
Monsieur Jean-Marc HEMME	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Pascale DEVALLEE	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Conseiller Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Madame Claude FERRAND	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Alain BERNARD	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Brigitte PINEAU	Conseillère Communautaire	Vouvray
Monsieur Gérard SERER	Conseiller Communautaire	Vouvray
Madame Nathalie MÉME	Conseillère Communautaire	Vouvray

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Marc HEMME	Véretz	à Vincent MORETTE	Montlouis-sur-Loire
--------------------------	--------	-------------------	---------------------

Secrétaires de séance : Madame Pascale DEVALLEE

DEL57-2020 INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE TOURAINE EST VALLEES

Monsieur Pierre DOURTHE, Président sortant, a donc souhaité convoquer ce jour, jeudi 4 juin 2020, la nouvelle assemblée afin d'installer le conseil communautaire dans ses fonctions et de permettre à ce dernier de procéder notamment à l'élection du Président, des Vice-Présidents, des autres membres du bureau et de donner lecture de la charte de l'élu local.

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020 et notamment son article 19,

Vu, le décret n° 2020-571 du 14 Mai 2020,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-6, L.5211-6-1,

Vu, l'arrêté préfectoral du 16 Septembre 2020 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Touraine-Est Vallées,

Vu, les procès-verbaux des opérations électorales du 15 Mars 2020 pour les communes de la communauté de communes Touraine-Est Vallées et dressant la liste des conseillers communautaires élus,

Vu, les dates des séances d'installations des conseils municipaux des communes membres de Touraine-Est Vallées, au cours desquelles il a été procédé à l'élection des maires :

- Azay-sur-Cher : 25 Mai 2020
- Chançay : 25 Mai 2020
- Larçay : 23 Mai 2020
- La Ville-aux-Dames : 25 Mai 2020
- Monnaie : 25 Mai 2020
- Montlouis-sur-Loire : 25 Mai 2020
- Reugny : 28 Mai 2020
- Véretz : 28 Mai 2020
- Vernou-sur-Brenne : 24 Mai 2020
- Vouvray : 26 Mai 2020

Il est procédé à l'appel, par commune, des Conseillers Communautaires :

Azay-sur-Cher	Janick ALARY
	Aline VIOLANTE
	Claude ABLITZER
Chançay	François LALOT
	Nathalie PIEAUX
Larçay	Jean-François CESSAC
	Sophie LESCORNEZ
	Yves PETIBON
Monnaie	Olivier VIÉMONT
	Anne-Marie LÉGER
	Christophe DUVEAUX
	Jean-Marc SCHNEL
Montlouis-sur-Loire	Vincent MORETTE
	Patricia GADIN
	Laurent THIEUX
	Sophie DUMAGNOU
	Patrick BOURDY
	Véronique CONSTANTY-ROY
	Fabien COSTE
	Esther PETIT
	Claude GARCERA
	Laure LELANDAIS
	Frédéric LECLERC
Thérèse COTTEREAU	

Reugny	Nicolas TOKER
	Axelle TREHIN
Véretz	Gilles AUGEREAU
	Valérie PINHEIRO
	Marc JONCHERAY
	Jean-Marc HEMME
Vernou-sur-Brenne	Pascale DEBALLÉE
	Patrice TARBE de SAINT HARDOUIN
	Claude FERRAND
La Ville-aux-Dames	Alain BENARD
	Nelly HOEVE
	Jean-Bernard LELOUP
	Sylvie BLACHIER
	Michel PADONOU
Vouvray	Brigitte PINEAU
	Gérard SERER
	Nathalie MÉME

Le Conseil Communautaire de la Communauté Touraine-Est Vallées est déclaré installé.

DEL58-2020 ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Conseil Communautaire, proclame à l'unanimité,

- Monsieur Vincent MORETTE Président de la Communauté Touraine-Est Vallées et le déclare installé.

DEL59-2020 DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer à 10 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté Touraine-Est Vallées. Les autres membres du bureau seront au nombre de 12.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL60-2020 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **PROCLAME :**

- Monsieur Alain BENARD, élu 1^{er} Vice-Président et le déclare installé,
- Madame Axelle TREHIN, élue 2^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée,
- Monsieur Olivier VIÉMONT, élu 3^{ème} Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur Gilles AUGEREAU, élu 4^{ème} Vice-Président et le déclare installé,
- Madame Pascale DEBALLÉE, élue 5^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée,
- Monsieur Janick ALARY, élu 6^{ème} Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur Gérard SERER, élu 7^{ème} Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur Jean-François CESSAC, élu 8^{ème} Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur François LALOT, élu 9^{ème} Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur Laurent THIEUX, élu 10^{ème} Vice-Président et le déclare installé.

DEL61-2020 ELECTION DES MEMBRES SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants, élus membres du Bureau Communautaire :

Commune représentée	Rang	Nom	Prénom
Azay-sur-Cher	Membre supplémentaire n° 1	VIOLANTE	Aline
Chançay	Membre supplémentaire n° 2	PIEAUX	Nathalie
Larçay	Membre supplémentaire n° 3	PETIBON	Yves
Monnaie	Membre supplémentaire n° 4	DUVEAUX	Christophe
Montlouis-sur-Loire	Membre supplémentaire n° 5	GADIN	Patricia
	Membre supplémentaire n° 6	DUMAGNOU	Sophie
	Membre supplémentaire n° 7	BOURDY	Patrick
Reugny	Membre supplémentaire n° 8	TOKER	Nicolas
Véretz	Membre supplémentaire n° 9	JONCHERAY	Marc
Vernou-sur-Brenne	Membre supplémentaire n° 10	TARBE de SAINT HARDOUIN	Patrice
La Ville-aux-Dames	Membre supplémentaire n° 11	LELOUP	Jean-Bernard
Vouvray	Membre supplémentaire n° 12	PINEAU	Brigitte

Et les déclare installés.

DEL62-2020 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la remise aux Conseillers Communautaires d'une copie de celle-ci ainsi que des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre I du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL63-2020 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** le Président de la Communauté Touraine-Est Vallées, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- **En matière patrimoniale immobilière et foncière :**
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- D'exercer, au nom de la communauté de communes dans les zones d'activités les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

- D'exercer au nom de la communauté de communes dans les zones d'activité le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
- De déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable) au nom et pour le compte de la Communauté de Communes ainsi que tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention.
- D'autoriser et d'organiser les conditions de mise à disposition des locaux de la Communauté de Communes au profit d'autres collectivités, d'associations ou d'organismes à but non lucratif.
- **En matière budgétaire et comptable :**
- De procéder, dans les limites des montants inscrits annuellement au budget principal et aux budgets annexes de la communauté de communes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ces budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €.
- De demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou organismes l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement prévus au budget de la communauté de communes.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- **En matière de marché public :**
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De signer les conventions constitutives de groupements de commandes publics avec une ou plusieurs communes membres de la communauté.
- **En matière juridique et d'assurance :**
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes, les élus et les agents, dans les actions intentées contre eux, dans l'exercice des compétences de la communauté de communes.
- De régler les conséquences dommageables des dégradations subies par le patrimoine de la communauté de communes ainsi que les accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la communauté de communes.
- D'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- **En matière de services à la population :**
- De modifier les règlements intérieurs et de fonctionnement des équipements et services publics de la communauté de communes (déchetteries, ALSH, Multi-Accueils, Relais assistantes maternelles, Espace jeune, école de musique, aire d'accueil...),

- D'autoriser, au nom de la communauté de communes, la signature des conventions relative à la mise en place des moyens de paiement (CESU, chèques vacances, Passeports Loisirs Jeunes, paiements en ligne et cartes bancaires) des services à la population avec les opérateurs (CAF, CRCESU, ANCV, ...),
- De signer les conventions ainsi que les avenants avec la Caisse d'Allocations Familiale fixant les objectifs et les conditions de financement pour les structures à destination des enfants de 0 à 18 ans (Prestation de service unique, prestation de service ordinaire, contrat enfance-jeunesse, aide spécifique aux rythmes éducatifs, heures handicapés...),
- De signer les conventions ainsi que les avenants avec le Conseil Départemental fixant les conditions de financement pour les structures à destination des équipements petite enfance et accueils de loisirs,
- De signer les conventions ainsi que les avenants avec la Mutuelle Sociale Agricole fixant les conditions de financement pour les structures à destination des équipements petite enfance et accueils de loisirs,
- De signer les conventions et/ou contrat de partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale relatives au fonctionnement du service et à l'organisation des liens entre la communauté de communes et la CAF,
- De conclure et signer les contrats et conventions avec les éco-organismes agréés par l'Etat en application de l'article L 541-10 du Code de l'Environnement ainsi qu'avec les associations et organismes à but non lucratif organisant la collecte et le recyclage des produits et équipements en fin de vie,
- De signer avec les organismes bénéficiaires (organismes de logement social, collectivités locales et organismes agréés par le Préfet pour le logement des personnes défavorisées) les conventions attributives de subvention pour le soutien à la production de logements locatifs aidés telles que prévues par le dispositif communautaire en faveur du logement,
- **En matière de ressources humaines**
- De conclure et signer les conventions avec les organismes de gestions et de formations du personnel de la communauté de communes et notamment le Centre de Gestion et le CNFPT,
- D'autoriser les modifications du tableau des effectifs,
- **PRECISE**, que les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-Présidents, sauf si l'organe délibérant s'y oppose dans la délibération portant délégation.
- **PRECISE** qu'il appartient au Président, lors de chaque réunion de l'organe délibérant de rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

DEL64-2020 INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** les indemnités suivantes à compter du **5 juin 2020** :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant à compter du 5 juin 2020 (Actualisables en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique en €)
Président	55.5%	2 158.62 €
Vice-Président	1.8%	700.09 €

➤ **PRESENTE** le tableau récapitulatif de ces indemnités :

Fonctions	Délégations	Taux appliqués	Indemnités brut mensuelles
Président Vincent MORETTE	Président de la communauté de communes	55.5 %	2 158.62 €
1 ^{er} Vice-Président Alain BENARD	Infrastructures et bâtiments	18 %	700.09 €
2 ^{ème} Vice-Président Axelle TREHIN	Transition écologique et Prévention des risques	18%	700.09 €
3 ^{ème} Vice-Président Olivier VIÉMONT	Finances	18%	700.09 €
4 ^{ème} Vice-Président Gilles AUGEREAU	Ecole de musique et coopération culturelle	18%	700.09 €
5 ^{ème} Vice -Président Pascale DEVALLÉE	Développement Economique	18%	700.09 €
6 ^{ème} Vice-Président Janick ALARY	Habitat et Aménagement du Territoire	18%	700.09 €
7 ^{ème} Vice-Président Gérard SERER	Tourisme	18%	700.09 €
8 ^{ème} Vice-Président Jean-François CESSAC	Ressources Humaines et Administration Générale	18%	700.09 €
9 ^{ème} Vice-Président François LALOT	Gestion et valorisation des déchets	18%	700.09 €
10 ^{ème} Vice-Président Laurent THIEUX	Enfance et Jeunesse	18%	700.09 €

➤ **PRECISE** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement.

➤ **PRECISE** que les dépenses d'indemnités de fonction sont prélevées sur les crédits nécessaires inscrits aux budgets des années 2020 à 2026.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames Brigitte PINEAU,
Nathalie MÈME et Monsieur Gérard SERER.

Pour extrait conforme,

Montlouis-sur-Loire, le 5 Juin 2020

Vincent MORETTE,
Président de la Communauté
Touraine-Est Vallées

